



Le Président Hery Rajaonarimampianina et Me Nicole Andrianarivoson sont effectivement très proches... Quel regard! Comme le qualifierez-vous?

Neuf jours après « *l'affaire Nicole Andrianarivoson* » (qui a débarqué en douce à Ivato, le 15 décembre 2015, parallèlement à l'arrivée du premier vol de Turkish Airlines), on réagit enfin en haut lieu. Comme c'est facile lorsqu'on est au pouvoir suprême, n'est-ce pas ? Donc, circulez, y'a plus rien à raconter sinon gare...

Pourquoi neuf jours d'attente ? Tout simplement pour mettre en application l'adage bien malgache: « *efa nadio ny rano natsakaina* ». C'est-à-dire qu'il fallait du temps pour effacer toutes les traces: textes, photos... Surtout sur le site de la douane française. C'est devenu un secret d'Etat et même un secret défense... d'en parler. Désormais donc, le sceau du Secret d'Etat, de part et d'autre, a cacheté cette histoire. Seulement, dans l'Histoire même de l'humanité, il n'y a et n'y aura jamais de prescription dans le domaine des Finances et des gros sous.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

N° 15/1405-AE /M

COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires Etrangères, après avoir procédé à des échanges d'informations avec les autorités françaises, à travers l'Ambassade de France à Madagascar, informe le public que les articles publiés par certains médias concernant l'interpellation, sur le territoire français, de Madame Nicole ANDRIANARIVOSON sont entièrement infondés.

A cet égard, ce communiqué est publié pour couper court aux rumeurs véhiculés à l'encontre d'une ressortissante malgache, non moins haute personnalité au sein d'une institution publique.

Antananarivo, le 18 décembre 2015



~~Madagascar. Affaire 3 millions d'euros. Secret d'Etat complet~~



N° 2015- /C1/uz Tananarive, le 16 décembre 2015

NOTE VERBALE

L'Ambassade de France à Madagascar présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères de la République de Madagascar et à l'honneur de l'informer que suite à la réception de la NV 15-1387- AENV du 15 décembre 2015, les recherches diligentées auprès des différents services de l'Etat habilités se sont avérées négatives.

L'Ambassade de France à Madagascar saisit cette occasion pour renouveler au ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar l'assurance de sa haute considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR Cabinet ANTANANARIVO

3 rue Jean Jaurès - B.P. 204 - Ambatomena - Tananarive 101

Tel. : (261) 2022.398.98 - Fax (261) 2022.399.27

En ce qui concerne l'interpellation de la ministre malgache des Affaires étrangères, Béatrice Atallah, lors de sa visite à Paris le 10 décembre 2015, il n'y a pas eu de signature officielle de la part de la France.



AMBASSADE DE FRANCE AU PÉROU

L'Attaché

Lima, 16 décembre 2015

Chère Madame,

A la suite du rendez-vous que vous m'avez sollicité à l'Ambassade de France le 19 juillet dernier, mon collaborateur Luc Blanco s'est rendu à Cieneguilla, en grande banlieue de Lima, afin de visiter CIMA (Centre d'immigration de mineurs en situation d'abandon), avec M. Jean Louis Lebel, fondateur et directeur de ce centre d'accueil et d'éducation. Il a été vivement impressionné par sa visite, car le centre permet à la centaine de mineurs qui y vivent, de accéder à leurs besoins matériels (logement, nourriture, santé), d'être encadrés, de bénéficier d'un appui scolaire, tout en ayant accès à nombre d'activités ou d'apprentissages « structurés » (musique, ferronnerie, culture sous serre, élevage, musique, entre autres disciplines) qui s'intègrent dans le projet pédagogique du centre. Cette ambassade ne manquera pas d'appuyer à l'occasion l'action de CIMA dans le futur.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Jacques BEAUSSOU Ambassadeur de France

Mme Elise Gonnet Présidente Association Ayud'Art

16 Avenue 101 - San Isidro, Lima 01 Téléphone : (51) 223 84 11 / Télécopie : (51) 223 84 11

Parti Unité S'attaquant à l'Ambassade de Madagascar le 20 décembre 2015 Interpellation verbale

«C'est une démarche que le ministère des Affaires étrangères fait pour tous les ressortissants malgaches qui rencontrent des problèmes en terre étrangère, quelle que soit sa situation. Nous l'avons donc fait pour le cas de la conseillère du président comme n'importe qui d'autre ». Les propos sont de la ministre malgache des Affaires étrangères, Béatrice Atallah, alors qu'elle s'expliquait sur l'envoi d'une note verbale à l'ambassade de France. Ladite note, en passant, avait demandé à la France « de bien vouloir informer [le ministère] de l'éventualité d'une interpellation par les autorités françaises faite à l'encontre de Nicole Andrianarivoson, conseiller spécial du président der la République de Madagascar ».

On ne demande qu'à croire la ministre. Mais comment prêter foi à ces propos quand on sait qu'au même moment, trois exportatrices de produits artisanaux venaient de passer quatre longues nuits dans l'inconfort de la zone internationale d'un aéroport étranger, avant d'être refoulées faute de visa Leur seul tort a pourtant été d'avoir cru que comme en octobre, la dernière fois qu'elles y avaient été, entrer en Ethiopie pouvait se faire facilement, le visa pouvant être obtenu à l'arrivée.

On aurait certainement aimé qu'une note verbale fût également adressée aux autorités diplomatiques éthiopiennes sur la situation de ces ressortissantes malgaches qui avaient

rencontré des problèmes en terre étrangère, quelle que soit leur situation. On aurait assurément apprécié que les autorités malgaches se portent garantes de ces femmes qui triment jour et nuit et travaillent comme des fous pour contribuer à la croissance du pays. Quand une diplomatie se veut économique, sa mission n'est-elle pas de faciliter les actions de promotion économique du pays ?

Sauf que voilà. N'est pas une haute personnalité au sein d'une institution publique qui veut. On peut comprendre que les rumeurs et les diffamations puissent faire mal. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les autorités actuelles rechignent à faire passer le nouveau code de la communication où la diffamation est sévèrement punie. Mais alors que beaucoup doivent souvent vivre avec le poids des rumeurs, d'autres, parce qu'ils sont conseillers du chef de l'État, bénéficient d'une mobilisation au plus haut niveau pour se réhabiliter. Une mobilisation telle que les autorités n'hésitent même pas à aller à l'encontre des usages diplomatiques.

La Direction de la Communication de la Présidence a présenté « deux documents officiels d'importance qui mettent fin à une campagne d'intoxication, voire de diffamation d'une personnalité de la Présidence de la République », mais elle a surtout permis que se poursuivent les débats et les polémiques sur les avantages exorbitants dont jouissent les proches du président. Faire violer le secret d'une correspondance diplomatique est un exploit que seuls les plus proches des proches peuvent réussir. Déjà que faire bouger le ministère des Affaires étrangères et ses services n'est pas la chose la plus facile, n'en déplaise à Béatrice Atallah.

On croira, dans tous les cas, peut-être, le ministère des Affaires étrangères et ses prétendues actions en faveur des ressortissants malgaches rencontrant des problèmes en terre étrangère quand toutes les notes verbales qu'il adresse aux autorités diplomatiques des autres pays seront aussi rendues publiques. À commencer par celles qui auraient donc évoqué les cas de toutes ces travailleuses traumatisées par leur

expérience de migration internationale. On ne demande même pas qu'il publie les réponses. Les notes qu'il a lui-même émises devraient suffire.